

VIA LE SDÉ

Montréal, le 25 novembre 2021

Me Véronique Dubois

Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Paule Hamelin
Associée

Ligne directe : 514-392-9411

Télec. : 514-878-1450

paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

suzie.tremblay@gowlingwlg.com

Objet : Bitfarms - Demande de révision partielle de la décision D-2021-007 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier de la Régie : R-4143-2021 (R-4045-2018, Phase 1, Étape 3)
Notre dossier : L144990003.5

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint notre demande de remboursement de frais dans le dossier mentionné en titre.

Nous sommes d'avis que cette demande est juste et raisonnable en fonction des enjeux du présent dossier.

Il y a lieu de rappeler que cette demande de révision a nécessité un retour dans le volumineux dossier R-4045-2018, dont la révision en détail des décisions D-2018-084 et D-2019-052 en plus des décisions sous étude soit les décisions D-2021-007 et D-2021-017.

Par ailleurs, cette demande de révision a nécessité la révision de l'arrêt *Dikranian*¹ de la Cour Suprême et l'application de la décision D-2017-102 sur les questions de droits acquis et de contrats réglementés.

En préparation de l'audience, nous avons également pris connaissance des plans d'argumentation déposés par Bitfarms, le Distributeur et les nombreux autres intervenants au présent dossier. Nous sommes également intervenus auprès de la Régie suite à la correspondance tardive de la CETAC dans le présent dossier.

Nous sommes d'avis que notre plan d'argumentation et nos représentations ont été utiles pour les délibérations de la Régie dans le présent dossier.

¹ *Dikranian c. Québec (Procureur Général)*, 2005 CSC 73

Pour ces motifs, nous vous demandons de bien vouloir donner suite à notre demande de paiement de frais.

Veillez agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/st

p.j.